

Recommandé

Aux créanciers de Weidenareal Metall SA
en liquidation concordataire

Berne, le 20 mars 2023

X5940285.docx/RoF

**Traduction inofficielle
de la version originale allemande**

Weidenareal Metall SA en liquidation concordataire - Circulaire n° 7

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, je vous informe de l'état actuel de la procédure de liquidation concordataire de la société Weidenareal Metall SA (ci-après: "WAM") ainsi que du déroulement prévu pour la suite de la procédure:

I. QUATRIÈME ACOMPTE

Le liquidateur et la commission des créanciers ont décidé du versement d'un quatrième acompte de 20% aux créanciers titulaires de créances non garanties faisant partie de la troisième classe. En **annexe** à cette circulaire, vous recevez **l'avis spécial** aux créanciers en lien avec le tableau de distribution provisoire contenant des informations plus détaillées sur le traitement des paiements. Afin que le paiement puisse être effectué, il est important que vous suiviez scrupuleusement les instructions de l'avis spécial et que vous nous fournissiez les informations nécessaires. En raison du grand nombre de créanciers, l'exécution des paiements prendra un certain temps. Les paiements seront effectués dans l'ordre dans lequel les instructions de paiement seront reçues. Les paiements devraient intervenir à partir du deuxième trimestre 2023, pour autant qu'aucun recours n'ait été déposé à l'encontre du tableau de distribution.

II. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU LIQUIDATEUR AU 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2021

Les 7^{ème} et 8^{ème} rapports d'activité du liquidateur pour les années 2020 et 2021 ont été soumis au juge du concordat après avoir été unanimement approuvés par le comité des créanciers. Les rapports d'activité peuvent être téléchargés sur le site Internet www.liquidator-weidenareal.ch et également consultés par les créanciers en l'étude du liquidateur, Wenger Plattner Avocats, Jungfraustrasse 1, 3005 Berne. Nous vous remercions de prendre préalablement rendez-vous par téléphone (+41 31 357 00 00). Le 9^{ème} rapport d'activité pour l'année 2022 n'est pas encore disponible. Il sera également publié sur le site web en temps voulu.

III. DÉROULEMENT PRÉVU POUR LA SUITE DE LA PROCÉDURE

L'objectif est de clore la procédure de liquidation concordataire de WAM en 2023. Dans le cadre des travaux de clôture, il faut en premier lieu encore vérifier et évaluer définitivement les créances suspendues et conditionnelles jusqu'à présent. Il s'agit de quelques cas isolés.

Vous continuerez d'être informé de l'évolution de la procédure de liquidation sur le site Internet www.liquidator-weidenareal.ch et, le cas échéant, par voie de circulaires.

Meilleures salutations

Weidenareal Metall SA en liquidation concordataire

Le liquidateur



Dr. Fritz Rothenbühler

annexe: l'avis spécial